

AFFAIRE DU DIPLOMATE HASSENI

ALGER HAUSSE LE TON

« C'EST UNE petite épine dans les relations franco-algériennes », a déclaré Djamel Ould Abbès.



■ SMAIL ROUHA

Alger gronde contre Paris. L'inculpation du diplomate algérien Mohamed Ziane Hasseni suscite toujours des réactions officielles. L'inculpation du diplomate algérien est qualifiée d'une « petite épine dans les relations franco-algériennes », par le ministre de la Solidarité nationale confirmant ainsi les déclarations du Premier ministre Ahmed Ouyahia.

« C'est certain que l'affaire Hasseni est une affaire préoccupante, d'abord parce que c'est une injustice et, ensuite, parce que les délais commencent à devenir excessifs », a affirmé Ahmed Ouyahia lors d'un point de presse tenu au mois de décembre 2008, écartant toutefois l'existence, pour l'instant, d'une crise dans les relations algéro-françaises.

« C'est une petite épine dans les relations franco-algériennes. C'est un problème qui commence à parasiter les relations entre nos deux pays », a assuré hier Djamel Ould Abbès devant la presse en recevant le député socialiste français Jean-Noël Guérini en voyage officiel en Algérie.

Sur sa lancée, Djamel Ould Abbès a révélé que le « test ADN subi par Mohamed Ziane Hasseni s'est révélé négatif ». Le diplomate avait accepté de se soumettre à des tests ADN pour prouver son innocence. Le test ADN était destiné à comparer l'ADN de M. Hasseni avec celui trouvé sur les trois douilles de balles retrouvées par les enquêteurs sur les lieux de l'assassinat de l'avocat et opposant Ali Mecili.

Le diplomate algérien a également subi une expertise graphologique. M. Hasseni avait été interpellé le 14 août dernier à l'aéroport de Marseille puis inculpé de « complicité d'assassinat » dans le cadre du meurtre de Ali Mecili assassiné par balles le 7 avril 1987 à Paris. Placé sous contrôle judiciaire, M. Hasseni, responsable du protocole



Les choses risquent de se détériorer entre les deux capitales

au ministère des Affaires étrangères algérien, a toujours clamé son innocence et affirmé être victime d'une homonymie.

Une innocence que Paris refuse

d'admettre en dépit de la « réprobation » exprimée au Quai d'Orsay par Mourad Medelci, ministre des Affaires étrangères, lors de son passage à Paris. Mourad Medelci avait

même accusé Paris de « retenir en otage l'un des meilleurs diplomates algériens ».

Devant cet entêtement, Djamel Ould Abbès avait alors haussé le ton à partir de Paris-même en interpellant directement le gouvernement français sur les conséquences qui pourraient découler de cette affaire sur les relations bilatérales. M. Ould Abbès, sur un ton courroucé, avait alors menacé la France des « pires représailles » économiques, rappelant que l'Algérie n'était pas une « République bananière » mais un « Etat souverain et jaloux de sa souveraineté ». « Il n'y aura pas de procès car le diplomate algérien est innocent », avait prévenu Djamel Ould Abbès sur un ton ferme.

Certes, à Paris on reconnaît que l'affaire Hasseni « pollue » les relations algéro-françaises sans pour autant faire le moindre geste pour lever la voile derrière le fallacieux prétexte « le gouvernement n'a aucune prise sur une procédure judiciaire ».

S. R.

LA FRANCE FACE AUX ESSAIS NUCLÉAIRES DE REGGANE

La « bombe » politique

DES TÉMOIGNAGES implacables sur la « bombe politique » de la France.

■ ABDELKRIM AMARNI

Le film de Larbi Benchiha, *Vent de sable*, présenté au Centre culturel algérien de Paris, a été l'occasion de débattre des premiers essais atomiques français à Reggane, de leurs conséquences et du combat mené pour la reconnaissance du statut des victimes de ces essais. Ce documentaire de 52 minutes, sorti en 2008, retrace les circonstances du déroulement du 1^{er} essai atomique, désigné sous le nom de code « Gerboise Bleue » et effectué le 13 février 1960 à Reggane. Benchiha fait parler, dans son film, les acteurs directs de cet essai, des anciens militaires présents sur les lieux, des habitants de la région et des spécialistes. Ils ont été unanimes à souligner la non-protection des militaires et celle des populations locales. Ils ont, en outre, dénoncé l'indifférence affichée par le ministre français de la Défense qui a refusé jusqu'à ce jour, de reconnaître les méfaits des 17 essais effectués, sur la santé humaine et l'environnement. Le réalisateur a également utilisé des images d'archives, des documents personnels et des extraits de l'émission fran-

çaise télévisée *5 colonnes à la une* pour reconstituer la préparation et le déroulement de cet essai. Des vétérans racontent, dans leur témoignage, comment ils ont été envoyés jusqu'au « point zéro » pour récupérer des matériaux irradiés, avec de simples combinaisons en laine et comment ils ont été (soi-disant) « décontaminés en passant plusieurs fois sous la douche ». Lucien Parfait, un militaire contaminé, chargé de récupérer un compresseur exposé aux radiations, est aujourd'hui complètement défiguré.

Des habitants de Reggane parlent d'une véritable journée d'enfer vécue ce jour-là. « On nous a ordonné de nous cloîtrer dans nos maisons et de fermer les yeux. Nous avions l'impression de vivre la fin du monde. Même en fermant nos yeux, la lumière nous a aveuglés. Elle a pratiquement traversé nos corps », se souvient encore le vieux Hadj Ahmed Hamadi. « Nous étions comme des souris de laboratoire. Nous avons servi de cobayes », s'est souvenu avec amertume, un vétéran de l'armée française.

Le débat qui a suivi la projection de ce film témoin, était animé par le réalisateur, entouré de Michel Verger, président de

l'Association des victimes des essais nucléaires (Aven), du professeur Abraham Béart médecin, membre de l'Aven et juriste. Ce film a, sans aucun doute, contribué au « combat mené actuellement pour la reconnaissance par la France des victimes ayant été contaminées lors de ces essais et leur indemnisation ».

La députée Christiane Taubira, présente au débat, a estimé qu'il faut que « la France reconnaisse et assume les conséquences de la dissuasion nucléaire ». Elle a relaté « le combat » mené dans la discussion du récent projet de loi présenté par le ministre de la Défense Morin et prévient qu'« il ne faut pas espérer avoir une bonne loi ». Elle a, par ailleurs, averti qu'elle n'a pas exclu « la possibilité de saisir la communauté internationale » au sujet des effets destructeurs et néfastes découlant de ces essais nucléaires.

La députée française a proposé que ce film soit projeté à l'Assemblée nationale française pour « informer et sensibiliser » les élus. « Aucune trace de notre affectation à Reggane ne figure sur nos carnets militaires. On n'a fait l'objet d'aucun suivi médical depuis notre démobilisation à ce jour », ont

témoigné, par ailleurs, plusieurs militaires exposés à l'essai. Le réalisateur a annoncé qu'il prépare deux autres documentaires sur le même sujet. L'autre film, *Gerboise Bleue* de Djamel Ouahab, a été présenté en avant-première dans la soirée de lundi dernier à Paris, en présence, notamment de parlementaires français. Sa sortie est prévue le 12 février prochain en France à la veille du 49^e anniversaire du premier essai nucléaire français. Il sera présenté le 24 février prochain à Alger.

Le président français de l'époque, Charles de Gaulle, voulait, coûte que coûte, que la France entre dans le « Club » des pays détenant l'arme atomique, et la « Gerboise Bleue » eut lieu ! Les essais nucléaires effectués le 13 février 1960 au Sahara, plus précisément à Hamoudia, près de Reggane, dans la wilaya d'Adrar, font encore des remous. En 2006, l'Etat français refusait de reconnaître que les essais nucléaires effectués dans le Sahara algérien, puis en Polynésie, avaient eu une incidence sur la santé des militaires du contingent, du personnel civil ainsi que sur les populations.

A. A.

GESTION DU TOURISME

Chérif Rahmani lance le e-tourisme

LES HÔTELS et les agences de voyages doivent se mettre à l'Internet. 50 % des réservations des produits touristiques se font par Internet dans le monde.

■ LYNDIA BEDAR

La démocratisation de l'Internet a instauré une nouvelle donne dans le monde du tourisme. En effet, grâce aux nouvelles technologies, le consommateur peut désormais préparer ses vacances plus facilement. Il peut visualiser sa chambre, comparer de son domicile la multitude d'offres présentes sur la Toile, les équipements, les tarifs et horaires d'ouverture, réserver, acheter en ligne... Dans cette perspective et en préparation de cette échéance, le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme, Chérif Rahmani, a présidé, hier à Alger, la cérémonie d'ouverture des ateliers portant sur l'u-

tilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la gestion des hôtels avec le système Hotix et la réservation par les agences de tourisme et des voyages avec le système Amadeus.

L'organisation de ces ateliers s'inscrit dans le cadre du processus de mise en œuvre du plan qualité-tourisme Algérie, une composante du Schéma directeur d'aménagement touristique (Sdat) 2015-2025. L'objectif de ces ateliers est de rattraper le retard en matière d'organisation des agences de tourisme et des voyages et les accompagner pour leur mise à niveau dans le cadre du plan qualité Algérie, notamment en ce qui concerne l'utilisation des TIC. Ces ateliers tiennent également à créer un esprit de

compétition entre les professionnels du tourisme pour stimuler l'émergence d'une production touristique adaptée aux normes mondiales en matière de prestation de services.

Il y a lieu de noter que l'Ecole nationale supérieure du tourisme a déjà ouvert des sections de formation dans ce domaine en direction des professionnels du tourisme et de l'hôtellerie afin de préparer les futurs cadres au e-tourisme. « Les hôtels et les agences de voyages et du tourisme doivent se soumettre à une mise à niveau en utilisant les TIC dans l'objectif de se moderniser et de devenir ainsi conformes aux standards internationaux », a déclaré M. Rahmani dans son allocution d'ouverture.

« Malheureusement, l'Algérie est

absente sur le marché international du tourisme. Elle demeure également très en retard en matière de l'utilisation des TIC dans ce domaine », déplore-t-il. L'orateur a souligné, au passage, que son département est déterminé à « apporter l'accompagnement, la formation et le soutien aux acteurs concernés par cette démarche pourvu qu'il y ait un changement ». Et de conclure : « De toutes les manières, nous allons observer et noter ces changements, dans l'espoir de gagner cette bataille de la modernité ». Sur un autre registre, il faut savoir que le seul inconvénient de ce média sur le secteur du tourisme serait la désintermédiation : les fournisseurs de services touristiques peuvent s'adresser directement aux consommateurs grâce à Internet alors

qu'auparavant, ils passaient par l'intermédiaire d'agents de voyages auxquels ils versaient une commission.

Mais l'avenir des agences de voyages n'est pas réellement menacé, elles doivent simplement adapter leur métier en proposant des services personnalisés à la clientèle afin de se différencier au sein d'une concurrence de plus en plus rude.

De plus, les agences concernées disposent d'un avantage crucial sur les cyber-agences : le contact humain.

En effet, bien que les internautes se familiarisent de plus en plus avec la Toile, la plupart d'entre eux préfèrent bénéficier du conseil et de l'expérience de leur agent de voyages.

L. B.